

CONSEIL METROPOLITAIN DES 27 ET 28 JUIN 2024**Délibération n° 2024-123****54 - Thouaré sur Loire – Deux Ruisseaux – Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation**

Date de la convocation : 21 juin 2024

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie JUDALET

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LAMBERTHON-GUERRA Anne-Sophie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AZZI Elhadi (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme BERTU Mahaut (pouvoir à Mme HAKEM Abassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. FOURNIER Hervé (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. TALLEDEC Denis), Mme LEFRANC Elisabeth (pouvoir à Mme BIR Cécile), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à M. PROCHASSON François), M. ROUSSEL Fabrice (pouvoir à M. PRAS Pascal), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à Mme SCUOTTO Christelle), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien)

Absents : 5

M. ANNÉREAU Matthieu, M. BELHAMITI Mounir, Mme EL HAIRY Sarah, Mme GUERRIAU Christine, Mme OPPELT Valérie

Délibération

Conseil métropolitain des 27 et 28 juin 2024

54 - Thouaré sur Loire – Deux Ruisseaux – Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation

Exposé

Par délibération de son Conseil municipal en date du 28 novembre 2005, la Ville de Thouaré-sur-Loire a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Deux Ruisseaux sur un périmètre de 61 hectares situé au Nord-Ouest du bourg, en continuité du tissu pavillonnaire existant et à l'interface des zones d'activités longeant la route de Paris. Cette ZAC a permis, par la mise en œuvre opérationnelle de ses deux premières tranches et en continuité directe du tissu urbain existant, la réalisation de 400 logements.

Dans le cadre de la mise en œuvre des tranches restantes, les études environnementales ont été mises à jour à l'aune des évolutions réglementaires en la matière, mettant en exergue la présence de nouvelles et nombreuses zones humides et espèces protégées.

Compte tenu de ces nouveaux enjeux environnementaux, une réflexion tendant à l'adaptation du projet a été engagée, afin d'éviter au maximum l'atteinte aux zones humides et aux espèces protégées observées, induisant une diminution importante du nombre de logements prévu initialement, ainsi que du périmètre de l'opération (réduit aux secteurs Jaunais, Ruisseaux et Matière).

Ainsi, au regard de ces évolutions, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre la procédure de modification de la ZAC, prévue par l'article R. 311-12 du code de l'urbanisme, selon lequel « la modification d'une zone d'aménagement concerté est prononcée dans les formes prescrites pour la création de la zone ».

C'est pourquoi, par une délibération du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a redéfini les objectifs poursuivis par l'opération, et précisé les modalités d'une nouvelle concertation, préalable à l'approbation d'un dossier de création modifié.

À cet effet, une concertation préalable a été menée avec la mise à disposition d'un dossier de présentation des évolutions projetées, accompagné de registres papiers en mairie de Thouaré-sur-Loire et au pôle de proximité métropolitain Erdre et Loire, ainsi que d'un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de Nantes Métropole. De manière complémentaire, des informations ont été régulièrement diffusées dans les médias municipaux, une réunion publique, une exposition sur le projet modifié, ainsi que quatre ateliers citoyens, ont également été organisés.

Conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme il convient désormais de tirer le bilan de cette concertation, qui s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération du 8 octobre 2021 précitée.

Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire

La concertation s'est déroulée dans les formes suivantes :

- Une exposition publique s'est déroulée du 13 septembre 2023 au 1^{er} décembre 2023,

3 panneaux présentait le contexte et les enjeux du projet, le parti d'aménagement et ses déclinaisons thématiques (orientations paysagères, enjeux écologiques, programmation, déplacements viaires et mobilités apaisées) et la synthèse cartographique du plan guide.

- Quatre ateliers citoyens, dont le contenu figure en annexe, se sont déroulés :
 - le 13 février 2021 pour un temps de partage du diagnostic et des enjeux,
 - le 29 mai 2021 pour l'évaluation collective des propositions de scénarios d'aménagement,
 - le 11 mai 2023 pour un temps d'échanges autour du plan guide,
 - et le 03 avril 2024 pour une présentation de l'avant projet et un temps de travail autour de 3 thématiques.
- Des dossiers de présentation du projet accompagnés d'un registre ont été mis à disposition du public au format papier en mairie de Thouaré-sur-Loire et au pôle Erdre et Loire ainsi que sous forme dématérialisée. 54 contributions ont été recensées dans le registre dématérialisé et 13 sur le registre papier en mairie.
- Une réunion publique s'est tenue le 12 septembre 2023 afin de présenter les évolutions du plan guide et de répondre aux questions des participants : environ 70 personnes y ont participé.

Les réflexions, remarques et débats ont porté principalement sur les thèmes suivants :

- la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité et particulièrement le sujet des zones humides,
- la diversité des formes urbaines et leur intégration harmonieuse dans le site,
- les mobilités, la sécurisation des flux et le stationnement,
- l'animation du quartier.

La concertation a permis de renforcer la nécessité de bien prendre en compte certaines préoccupations comme la préservation du cadre écologique et paysager et la limitation des vis-à-vis et ombres portées des futures constructions sur les habitations riveraines, par exemple. Ainsi le plan guide et l'avant-projet ont été adaptés dans ce sens, notamment concernant l'implantation et l'orientation de certains bâtis de collectifs sur les îles Jaunais et Ruisseaux.

En complément de cette concertation réglementaire, Nantes Métropole s'attachera à maintenir tout au long du déroulement du projet le dialogue avec ses partenaires, acteurs et habitants du territoire.

Le détail du déroulement de la concertation ainsi que la synthèse des remarques et les réponses apportées par Nantes Métropole figurent en annexe.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'arrêter le bilan de la concertation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 28 juin 2024

Anne-Sophie JUDALET



La secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

mis en ligne le :

11 JUIL. 2024